

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-482

présenté par

Mme Rabault, Mme Untermaier, M. Juanico, M. Pueyo, M. Garot, Mme Bareigts, Mme Pires
Beaune, M. Saulignac et M. Alain David

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	10 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	10 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la loi de finances pour 2015, le précédent Gouvernement avait alloué une enveloppe de 79 millions d'euros, dont 70 millions d'euros en crédits de paiement, pour le renouvellement des logements des gendarmes.

Face à la nécessité de poursuivre cet effort, cet amendement propose de dégager 10 millions d'euros pour poursuivre le renouvellement des logements de gendarmes.

Cet amendement :

- flèche 10 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « Commandement, ressources humaines et logistique » (au sein du programme « Gendarmerie nationale »);
- et réduit de 10 millions d'euros les crédits de paiement de l'action « démarches interministérielles et communication » (au sein du programme « sécurité et éducation routières »).